

25 AFN EN 2018

«Mettre en œuvre une démarche de qualité de vie au travail dans les établissements de la FPH. Module 1 : Etre acteur opérationnel de la qualité de vie au travail»,

Mise en œuvre des organisations médicales et soignantes autour des filières du PMP et du PSP,

Reclassement professionnel et reconversion,

«Vigilance, protection et réaction face aux violences quotidiennes et à la menace terroriste. Module 1 : Contribuer à la structuration du plan de sécurisation de l'établissement en acquérant une culture de la sécurité»,

Adultes autistes : accueillir, accompagner et soigner,

Les soins de support en cancérologie,

Prise en charge pluridisciplinaire de la douleur et de la souffrance dans les maladies neurodégénératives,

Prise en charge d'un patient atteint d'une maladie de Parkinson et apparentée,

Laïcité, droits et obligations dans les établissements de la fonction publique hospitalière,

Sécurité des patients opérés ou faisant l'objet d'une technique invasive,

Améliorer la communication avec le patient et autour du patient, L'humour en situation professionnelle,

Coopérations et complémentarité territoriales,

Amélioration du parcours de soins des personnes handicapées,

Amélioration de la pertinence des soins en équipe,

Prise en charge et accompagnement des personnes en situation de vulnérabilité sociale,

Prise en charge de qualité de l'adolescent tout en conservant une distance relationnelle,

Amélioration de la prise en charge du patient au sein de l'établissement par une gestion des lits efficiente,

Recommandations de pratiques cliniques : prise en charge somatique des patients adultes hospitalisés en psychiatrie,

Améliorer la qualité et la sécurité des soins des patients sous chimiothérapies orales,

Nouvelles technologies et confidentialité,

Savoir identifier les victimes de violence conjugale ou familiale,

Sensibilisation aux risques liés aux pratiques complémentaires,

Implications médecins dans l'élaboration du plan de formation,

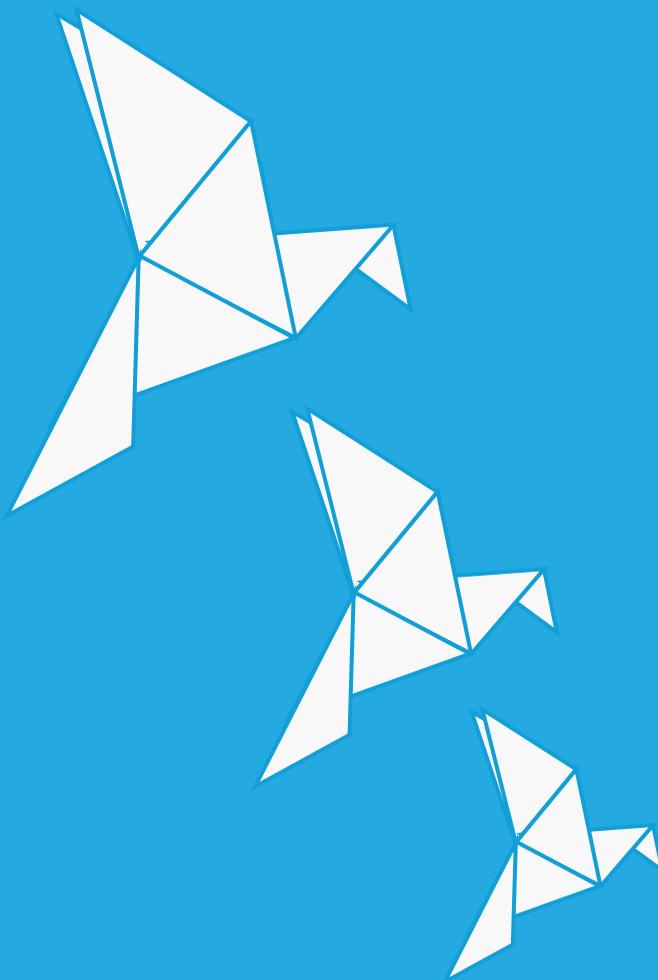
Résolution de cas concrets entre pairs pour les équipes de direction.

Réalisation service communication ANFH • Illustration : Service Communication ANFH • Design graphique : Atelier Marge Design • DEP-AFN PRATICIENS • Mars 2018



TOUT SAVOIR SUR

**L'OFFRE D' ACTIONS DE FORMATION
NATIONALES EN 2018 A DISPOSITION
DES PERSONNELS MÉDICAUX (AFN)**



L'ANFH ELARGIT SON OFFRE D' ACTIONS DE FORMATION NATIONALES EN DIRECTION DES PERSONNELS MÉDICAUX

L'ANFH propose chaque année des actions de formation achetées au plan national dont certaines, à visée pluri-professionnelle sont proposées aux personnels médicaux. Elle vous accompagne dans votre parcours de formation et de DPC* en mettant à votre disposition des Actions de Formation Nationales (AFN).

QU'EST-CE QU'UNE AFN ?

Les Actions de Formation Nationales, financées sur les fonds mutualisés, portent sur des thématiques innovantes, en lien avec l'actualité et les orientations nationales de santé publique. Elles ont pour objectif de développer les connaissances et les compétences des personnels des établissements adhérents à l'ANFH.

Elles ont vocation à initier, innover et expérimenter des thématiques et des dispositifs pédagogiques, en lien avec les préoccupations du terrain.

Les AFN s'inscrivent dans le cadre de la formation continue et du DPC des agents de la fonction publique hospitalière et des personnels médicaux. Elles peuvent concerner des actions de formation classique et des actions de DPC répondant aux orientations nationales prioritaires s'inscrivant dans le cadre des parcours de DPC.

Une AFN se déploie sur quatre ans. Une vingtaine de sujets sont proposés chaque année : en 2018, les personnels médicaux des établissements adhérents ont accès à 25 AFN.

COMMENT FAIRE POUR S'INSCRIRE À UNE AFN ?

Choisir une formation sur le site Internet de l'ANFH dans l'onglet « Praticiens ». Des fiches programmes complètes par action sont à disposition et à imprimer.

<http://www.anfh.fr/praticiens/les-actions-de-formation-nationales-afn>

Contactez l'établissement employeur pour l'inscription au plan de formation. Il se chargera de l'inscription à l'action choisie auprès de l'ANFH.

COMMENT FAIRE POUR LE FINANCEMENT ?

> **Les frais pédagogiques** sont pris en charge au niveau national sur les fonds mutualisés nationaux de l'ANFH ainsi que les frais de repas.

> **Les frais de déplacement et d'hébergement** sont imputés sur les budgets formation des établissements le cas échéant.

EN PRÉPARATION

4 THÈMES PRINCIPAUX DESTINÉS AUX

PERSONNELS MÉDICAUX :

- > **Environnement institutionnel et ses évolutions**
- > **Vie professionnelle en équipe hospitalière**
- > **Construire un projet en équipe**
- > **Accompagnement du développement des compétences et des carrières**

25 ACTIONS DE FORMATION NATIONALES OUVERTES À VOTRE DISPOSITION

Pour plus d'information :

WWW.ANFH.FR